

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DE BUREAU De la Communauté de Communes du Pays de Spincourt Séance du 17 février 2011 à 20 H 30

L'an deux mille onze, le **17 février à 20 H 30**

Le Bureau de la Communauté de Communes étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, en date du 2 février 2011, sous la présidence de **M. Jean Marie MISSLER**.

Membres du bureau présents :

- Mme Jocelyne ANTOINE MALIK,
- Mr François BRELLE,
- Mr Christophe CAPUT,
- Mr Bernard COLLIN,
- Mr Roger GILLET,
- Mme Sonia LOUIS PIZZAGALLI
- Mr Jean Marie MISSLER,
- Mr Maurice MORIN,
- Mr Gilles SPINELLI,
- Mr Massimo TRINOLI,

Membres du bureau excusés :

- Mr Jean LAMBERT,
- Mr Christophe WILCKE.

Participants non élus :

Mme Nadine SCHMIT,
Mme Sylvie TUCCONI

Le quorum étant atteint, il a été procédé, conformément à l'article 29 du Code de l'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Comité. Christophe CAPUT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Ordre du jour :

1. Examen des comptes administratifs 2010.
2. Schéma départemental de coopération intercommunale.
3. Motion concernant la gare de Dommary Baroncourt.
4. Attribution des trois lots infructueux pour le marché de la maison médicale.
5. Création d'une commission accessibilité.
6. Information sur le personnel :
⇒ Recrutement de 4 postes CAE/CUI.

- ⇒ Bilan du poste d'animateur du syndicat d'initiative.
- 7. Convention ECOFOLIO.
- 8. Dérogation scolaire.
- 9. Versement d'une subvention à l'école Louise Michel.
- 10. Versement de subventions BAFA.
- 11. Versement d'une subvention à l'association de foot Saint Laurent/Mangiennes.
- 12. Information sur le projet de territoire.
- 13. Préparation du débat d'orientation budgétaire.
- 14. Questions diverses.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président demande aux membres du bureau si des observations sont à formuler quant au procès verbal du précédent bureau de la CODECOM.

Le bureau approuve à l'unanimité le procès verbal de la réunion du dernier bureau.

1. EXAMEN DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2010.

Le bureau examine les comptes administratifs 2010. Le Président présente les comptes et les grands équilibres.

Le bureau décide de présenter pour information, les comptes administratifs au prochain conseil communautaire.

2. SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Les préfets de département ont jusqu'au 31 décembre 2011 pour élaborer un schéma départemental de coopération intercommunale, prévoyant la couverture de l'ensemble du territoire français par des intercommunalités. Le seuil minimum de population devrait être fixé à 5 000 habitants par EPCI.

Deuxième étape : de janvier 2012 à mi-2013, le préfet fixera par arrêté "tout projet de périmètre d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre". L'objectif est de réaliser des ensembles cohérents, en évitant que certaines communes ne se retrouvent isolées.

La Communauté de Communes du Pays de Spincourt n'est donc pas concernée directement puisque nous sommes au dessus du seuil minimum. Cependant certaines Codecom alentours vont être dans l'obligation de se regrouper.

C'est le cas de Damvillers qui nous a contacté. Cette dernière a également contacté Montmédy.

Si une fusion devait s'opérer avec Damvillers il faudrait qu'elle s'aligne sur nos compétences sachant qu'ils gèrent la cantine du collège. Ils ont un faible endettement et ne veulent pas éclater leurs communes. Evidemment dans le cas d'un rapprochement la représentativité des communes serait modifiée.

Pour notre Codecom, il est possible de rester comme on est actuellement mais qu'advient-il demain ?

Plutôt que de subir les directives venant de l'Etat, ne vaudrait-il pas mieux envisager des propositions au niveau de l'organisation de notre territoire ? Le seuil actuel est de 5 000 habitants mais des discussions nationales avaient parlé de 10 000 habitants.

Le bureau décide qu'il faut envisager toutes les possibilités :

- continuer la réflexion avec Damvillers (voir emprunts, DGF...).
- envisager un rapprochement avec Boulogny ou Etain.
- la solution Longuyon semble écartée, de même que le territoire Ciel de Meuse (trop vaste territoire).

La Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) est composée de maires (40 %), élus de Communautés de Communes (40 %), Conseillers Généraux (10 %), Conseillers Régionaux (5 %) et de syndicats divers (5 %). Il est important d'être présent car tous les dossiers vont être soumis à cette commission. Jean Marie MISSLER se présente en tant que président de la Fuclem.

3. MOTION CONCERNANT LA GARE DE DOMMARY BARONCOURT

Le guichet de la gare restera fermé, confirmation faite par Mr Alain AUTRUFFE, responsable SNCF.

Cependant une piste consisterait à vendre des billets auprès d'un commerçant. La SNCF envisageait un commerçant de Boulogny mais le choix d'un commerçant local serait plus adapté.

Deux pistes sont à l'étude : la boulangerie ou un commerçant qui s'installerait dans la gare.

Cette motion de soutien sera présentée au conseil communautaire

4. ATTRIBUTION DES TROIS LOTS INFRUCTUEUX POUR LE MARCHÉ DE LA MAISON MÉDICALE.

Pour information

3 lots n'étaient pas attribués :

- isolation extérieure (panneaux résine)
- serrurerie
- menuiserie intérieure

Proposition d'attribution des lots :

- entreprise COUVRACIER d'Epinal pour l'isolation extérieure
- entreprise STMM de Yutz pour la serrurerie
- entreprises KELLER pour la menuiserie intérieure

Récapitulatif des entreprises et du cout définitif :

		€ HT
Terrassement, VRD	MONTI SA	129 010,09
Gros œuvre	SARIBAT	365 000,00
Etanchéité	SMAC	124 502,76
Isolation extérieure	COUVRACIER	112 163,10
Menuiserie extérieure	ALBRAND	107 791,00
Serrurerie	STMM	21 775,00
Menuiserie Intérieure	KELLER	84 368,00
Plâtrerie, isolation, faux plafonds	IDEAL CREATIOINS	72 012,70
Chape, carrelage, faïence	J. BERNARD REVETEMENTS	29 360,00
Sols souples	PETITJEAN	42 026,00
Peinture	PETITJEAN	28 791,00
Plomberie sanitaire	HIRSCHAUDER - EGIL	39 929,80
Chauffage, ventilation	HIRSCHAUDER - EGIL	128 371,12
Electricité, courants faibles	EGIL	143 707,10
Espaces verts	MEUSE PAYSAGES	5 193,40

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt et notamment les compétences action sociale et de proximité et, construction et gestion locative d'une maison médicale,

Considérant les inscriptions budgétaires actées lors du budget primitif 2009,

Considérant l'appel d'offre ouvert réalisé et la relance d'une procédure de marché infructueux,

Considérant la position de la commission d'appel d'offres,

Le bureau, décide de proposer au conseil communautaire l'attribution des lots 4, 6 et 7 comme suit :

N°	Désignation	Entreprise	Montant
Lot 4	Isolation extérieure	COUVRACIER	112 163,10
Lot 6	Serrurerie	STMM	21 775,00
Lot 7	Menuiseries intérieures	KELLER	84 368,60

Le Conseil communautaire devra valider ce choix.

5. CREATION D'UNE COMMISSION ACCESSIBILITE

La loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées aborde de nombreux points et notamment l'accessibilité. Les communes de 5 000 habitants et plus doivent créer **une commission pour l'accessibilité**.

Lorsque la compétence en matière de transports ou d'aménagement du territoire est exercée au sein d'un EPCI, la commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées doit être créée auprès de ce groupement. Elle est présidée par le président de l'EPCI. Elle est obligatoire pour les EPCI de 5 000 habitants ou plus.

Ses fonctions :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports
- établir un rapport annuel, qui sera présenté au Conseil Communautaire, et faire toutes propositions utiles pour améliorer la mise en accessibilité de l'existant
- organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles
- veiller à la cohérence des constats si des commissions communales existent

Proposition de composition :

- un représentant de l'A.P.F.
- un représentant de l'ADAPEIM
- un représentant de la maison de retraite de Boulogny
- un représentant de l'association des commerçants
- un représentant des délégués de parents d'élèves
- un représentant de l'ILCG
- un représentant de l'ADMR
- l'assistante sociale
- 3 élus (Mrs Missler, Morin et Wilcke)

Le Bureau valide cette proposition. Il proposera au prochain conseil communautaire d'élire ces membres.

6. INFORMATIONS SUR LE PERSONNEL

a) Service Technique

Suite à la fin de contrat de Steven HUGUET fin 2010, le service technique ne comprenait plus que deux personnes :

- Remi BERGER, responsable technique
- Judicael ANTOINE qui est la majorité de son temps sur la déchetterie.

La Codecom ne pouvait plus assurer tous les services et interventions.

Nous avons donc recruté en CAE CUI deux personnes à mi-temps pour 6 mois renouvelable une fois :

- Mason ARABI de Dommary Baroncourt (nous allons rompre le contrat, période d'essai non concluante)
- Renaud WYPPYCH de Spincourt

b) A.P.I.

Mme Peggy PLANTEGENET, agent postal à Dommary Baroncourt, a donné sa démission. Elle quittera donc notre structure le 28 février. Mme Valérie DOMEMICONI, agent postal actuellement en place à Arracy sur Crusnes, sera mutée à Dommary Baroncourt à compter du 01 mars 2011.

Mme Domeniconi sera en arrêt maternité à compter du 22 février 2011.

Deux personnes ont été recrutées en contrat aidé CAE CUI pour 6 mois :

- Mme Sylvie MORETTO qui assurera les fonctions d'agent postal à Dommary Baroncourt
- Mlle Laura GAZEAX qui assurera les fonctions d'agent postal à Arrancy sur Crusnes. Elle a été embauchée en tant qu'agent administratif polyvalent et peut être amenée à remplacer ou compléter le personnel des écoles, des crèches ou du bureau.

c) S.I.

Mlle Angélique ROLLIN a pris ses fonctions depuis juillet 2010 : accueil, information, visites guidées, promotion du territoire, vente de produits du terroir... les activités ne manquent pas.

Ses horaires ne sont pas les mêmes en été et en hiver. En été, elle travaille notamment sur les sites touristiques les week-ends.

L'hiver est surtout consacré à la préparation de la saison (panneaux, brochures, manifestations, événements à anticiper).

Il est proposé qu'Angélique soit en charge de l'aide aux associations et aux manifestations, fonctions actuellement du chargé de mission. Ce dernier pourrait ainsi consacrer plus de temps sur d'autres dossiers.

Angélique deviendrait ainsi le référent de l'animation, la promotion, la communication sous la responsabilité de la directrice et des élus en charge de ce domaine : Mme Antoine et Mr Trinoli.

L'ensemble des élus accepte cette nouvelle répartition du travail.

7. SIGNATURE D'UNE CONVENTION ECOFOLIO

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement (notamment les articles L. 541-10-1 et suivants),

Vu l'arrêté du 19 janvier 2007 modifié portant agrément d'un organisme ayant pour objet de percevoir la contribution à la collecte, à la valorisation et à l'élimination des déchets d'imprimés et de verser les soutiens aux collectivités territoriales en application de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement,

Considérant l'intérêt économique de la collectivité à bénéficier d'une nouvelle recette financière.

Exposé :

La filière des papiers graphiques s'est organisée pour mettre en œuvre une responsabilité élargie du producteur (REP) et ainsi, participer à la fin de vie de ses produits. Un éco-organisme, **EcoFolio** a été créé pour assumer cette responsabilité.

Le code de l'environnement prévoit une éco-contribution pour les papiers graphiques acquittés par les opérateurs responsables de leur mise sur le marché. La collectivité assumait seule, jusqu'à présent, le coût de leur élimination. Elle est la bénéficiaire de ce dispositif et des recettes financières afférentes grâce à la convention signée avec EcoFolio le 28/10/2009.

Ecofolio propose un avenant consolidé à la convention d'adhésion. Les principales modifications sont les suivantes :

- ✓ Le taux conventionnel de présence de folios présents dans la sorte 1.11 et éligibles au soutien au recyclage est désormais de 50% pour toutes les collectivités. Il n'y a plus de référence au milieu territorial de la collectivité.
- ✓ Un nouvel espace collectivité recueillera toutes les données de votre référentiel nécessaire au versement des soutiens Ecofolio (coordonnées, RIB, utilisateurs, périmètre, tonnes recyclées, valorisation des ordures ménagères résiduelles – OMR)
- ✓ La sorte 1.11 reste la référence unique pour les soutiens au recyclage des papiers et une seule sorte peut être déclarée. Toutefois, si la collectivité ne produit pas de 1.11 une autre sorte peut bénéficier des soutiens pour peu que l'évaluation des papiers de 1.11 soit justifiée.

- ✓ Les seuils et modalités de valorisation des OMR ont été définis (annexe 1).
 - ✓ Le traitement thermique des OMR avec valorisation de l'énergie produite est éligible au soutien à la valorisation lorsque la performance énergétique dépasse le seuil de 0.2 (arrêté du 3 août 2010).
 - ✓ 60 % des papiers présents dans un flux d'OMR et entrant dans une installation de compostage/méthanisation sont considérés comme valorisés si le compost produit répond aux normes en vigueur.
- ✓ De meilleures solutions de gestion sont proposées aux repreneurs « papiers », partenaires des collectivités. Un extranet « repreneurs » est mis en place pour faciliter la saisie des informations et garantir une traçabilité optimale des flux de papiers recyclés (recyclage final). Il sera disponible à la fin du 1^{er} trimestre 2011.
- ✓ La signature électronique du présent avenant permettra de dématérialiser l'ensemble de nos relations partenariales. Cette procédure est prévue dans la convention.
- ✓ L'avenant entre en vigueur au 1^{er} janvier 2011 et sera applicable aux tonnages 2010.

Décide :

Article : le président est autorisé à signer électroniquement l'avenant consolidé à la convention d'adhésion relative à la collecte et à l'élimination des déchets de papiers graphiques visés par le dispositif légal avec Ecofolio.

Voix pour : 10

Voix contre : 0

Abstention : 0

8. DEROGATION SCOLAIRE

Vu les statuts de la CODECOM du Pays de Spincourt et notamment la compétence scolaire,

Vu la demande de :

✎ M. LOUIS Eric et Mme CRAVEL Sonia, domiciliés à Arrancy sur Crusnes, sollicitant une demande de dérogation pour leur fille LOUIS Anna, à l'école maternelle de Damvillers,

Après en avoir délibéré, le Bureau décide d'accorder cette dérogation sous réserve de place disponible dans l'école d'affectation et autorise le règlement des frais inhérents à cette dérogation.

Voix pour : 10

Voix contre : 0

Abstention : 0

9. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ECOLE LOUISE MICHEL

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt et notamment la compétence scolaire,

Vu le règlement intercommunal relatif aux sorties scolaires et pédagogiques approuvé en date du 15 décembre 2003.

Vu de la demande présentée par l'école Louise Michel de Longuyon.

Vu les dérogations accordées par la Communauté de Communes du Pays de Spincourt pour la scolarisation des enfants à l'école susvisée.

Considérant la participation de la commune de Longuyon à hauteur de 316 euros par enfant.

Considérant la position de la commission scolaire.

Le bureau après en avoir délibéré, autorise le versement d'une participation de 316 euros par enfant du territoire scolarisé.

Le Président est autorisé à signer tout document nécessaire.

Voix pour : 10

Voix contre : 0

Abstention : 0

10. VERSEMENT DE SUBVENTIONS BAFA

Vu la politique communautaire engagée auprès des associations,

Considérant le manque récurrent de personnel encadrant les CLSH pour les associations locales,

Considérant la formation BAFA organisée sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt du 5 au 13 juillet 2010,

Vu la délibération du 1^{er} juillet 2010 fixant la participation des stagiaires à 350 euros et celle de la CODECOM à 100 euros,

Le Bureau après en avoir délibéré, décide d'octroyer une subvention de 100 euros aux personnes suivantes :

- ✓ DURVILLE Valérie – 18 rue de Gouraincourt – 55230 SENON
- ✓ ESCURE Virginie – 3 rue Fournirue – 55230 SENON
- ✓ CHOLET Tess – 11 Grande Rue – 55230 LOISON
- ✓ PIERRET Mireille – 22 rue de Grouraincourt – 55230 SENON
- ✓ CAILLARD Lauriane – 22 rue Victor Aubry – 55240 DY BARONCOURT
- ✓ ANTOINE Nicolas – 2 rue de la place – 55230 SENON

Madame ANTOINE s'abstient sur le vote considérant la participation au stage de son époux.

Voix pour : 9

Voix contre : 0

Abstention : 1

11. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE FOOT SAINT LAURENT/MANGIENNES

Vu le contrat d'animation rural signé en partenariat avec la CAF de la Meuse en date du 25/11/2002

Vu les inscriptions budgétaires du budget primitif,

Considérant l'avis de la commission animation,

Après en avoir délibéré, le bureau décide d'accorder des subventions aux associations suivantes dans le cadre du contrat CAF.

Estivales 2009 (Participation de la CODECOM à hauteur de 40 %)	
ASLM (Association de Foot Saint Laurent/Mangiennes)	118.80

Le Président est autorisé à signer tout document nécessaire.

Voix pour : 10

Voix contre : 0

Abstention : 0

12. INFORMATION SUR LE PROJET DE TERRITOIRE

Le projet de territoire de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt date de 2000 et allait jusqu'en 2006.

Il est important de le remettre à jour, le territoire s'étant visiblement transformé. L'Europe et la Région Lorraine notamment, réfléchissent à leurs futures aides financières. Ces dernières seraient octroyées aux projets des territoires ayant réfléchi préalablement à leur développement. Il s'agit donc d'envisager l'avenir, de notifier les axes que la Codecom veut développer, d'inscrire sa politique.

Le Bureau décide de ne pas créer de commission de travail spécifique, l'ensemble des membres étant fortement intéressé. L'agent de développement présentera au Bureau le bilan du dernier projet de territoire ainsi que le diagnostic de l'existant actuel (données statistiques...).

13. PREPARATION DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Les investissements 2011 prévus :

- Maison de santé.
- Groupe scolaire de Dommary Baroncourt.
- ZA Eton.
- Lotissement de Dommary Baroncourt.
- Eclairage Public.
- Investissement matériels pour les crèches.
- Investissement matériels pour le service technique de la Codecom.
- Investissement pour les écoles : tableaux numériques.
- Voirie (choix de réaliser un village dans son ensemble pour des économies d'échelles). La commission fera des propositions.

Concernant la fiscalité, la Codecom n'a rien à décider. Au minimum nous aurons la somme identique à 2010.

14. QUESTIONS DIVERSES

a. ANNULATION DE REDEVANCE ORDURES MENAGERES

Le bureau autorise l'annulation des redevances ordures ménagères suivantes concernant :

le deuxième semestre 2010 :

184/3768	CREMONESI Hervé Pillon	Départ d'une pers au 30/06/2010	- 35.70
-----------------	-----------------------------------	--	----------------

Voix pour : 10

Voix contre : 0

Abstention : 0

b. DEMANDE D'ANNULATION DE REDEVANCE ORDURES MENAGERES

M. FLAMINI Dominique a formulé une demande d'annulation gracieuse de sa redevance ordures ménagères, compte tenu de sa situation financière.

Le Bureau après débat, décide de ne pas accorder ce dégrèvement. Par contre un étalement de la dette pourrait être envisagé. Un courrier sera rédigé dans ce sens

c. SOUTIEN D'UNE ACTION CULTURELLE SUR LE THEME « EXPRESSIONS D'OUTRE MER »

L'association Scènes et Territoires en Lorraine a initié pour 2011/2012 une action culturelle sur le thème « *Expressions d'Outre Mer* », à destination des écoles, des associations, des adolescents, des adultes du territoire de Spincourt.

Des artistes réunionnais animeront des ateliers dans les écoles de Rouvrois et Spincourt (expression écrite, expression corporelle, danse traditionnelle et créole, musique, conte, ...). Un spectacle aura lieu le mardi 22 mars 2011 à la salle des fêtes de Nouillonpont. Cette action est menée en partenariat avec le Conseil Général de la Meuse, le Conseil Régional de Lorraine, la DRAC et l'association du G.I.D.A.C.T.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt et notamment la compétence action sociale et de proximité,

Considérant la politique de développement culturel menée sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt,

Le Bureau, après en avoir délibéré, autorise le versement d'une subvention d'un montant de 490 euros au GIDACT.

Voix pour : 10

Voix contre : 0

Abstention : 0

d. SOUTIEN AU JEUNE BARONCOURTOIS POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PATISSERIE (PARIS LE 04/04/2011)

La Communauté de Communes du Pays de Spincourt, dans le cadre de son développement touristique, s'efforce d'apporter un soutien aux initiatives permettant de promouvoir le territoire de Spincourt et son savoir-faire, notamment sur le thème de la gastronomie. C'est

pourquoi il est décidé de promouvoir le territoire lors du championnat de France de pâtisserie qui se tiendra à Paris en Avril 2011.

Dans ce contexte, le Président propose qu'une subvention d'un montant de 150 euros soit versée à toute personne susceptible de représenter le territoire. Les candidatures pour l'année 2011 sont à déposer avant le 21 mars 2011.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt et notamment la compétence tourisme,

Vu la politique de développement touristique menée sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt,

Considérant la participation de M. MATUSZAK Christophe au championnat de France de pâtisserie le 4 avril 2011 à PARIS

Vu la demande de M. MATUSZAK Christophe domicilié à Dommary Baroncourt,

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention de 150 euros à M. MATUSZAK Christophe.

Voix pour : 10

Voix contre : 0

Abstention : 0

e. RENOUELEMENT D'ADHESION AU CAUE

Le Président rappelle la demande et le rôle du C.A.U.E. au sein du département et les actions locales sur le plan intercommunal.

Après en avoir délibéré le Bureau autorise le versement de la cotisation 2011 pour un montant de 1 346.75 euros. (0.25 euros X 5 387 habitants)

Le Président est autorisé à signer tout document.

Voix pour : 10

Voix contre : 0

Abstention : 0

f. SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA FEDERATION LEO LAGRANGE

Des formations BAFA sont dispensées sur le territoire de la CODECOM. Elles sont confiées à l'Etablissement Régional Léo Lagrange Grand Est et plus particulièrement à son département formation.

Après en avoir délibéré, le bureau autorise la signature d'une convention d'animation avec l'établissement Régional Léo Lagrange Grand Est.

Le coût de la formation **générale** est de 4 060 euros TTC sur une base de 14 stagiaires, soit un coût unitaire de 290 euros TTC. Au-delà de 14 stagiaires, un coût unitaire supplémentaire de 120 euros TTC sera demandé.

Le coût de la formation **approfondissement** est de 3 360 euros TTC sur une base de 14 stagiaires, soit un coût unitaire de 240 euros TTC. Au-delà de 14 stagiaires, un coût unitaire supplémentaire de 120 euros TTC sera demandé.

Le Président est autorisé à signer tout document nécessaire.

Voix pour : 10

Voix contre : 0

Abstention : 0

1. Examen des comptes administratifs 2010.
2. Schéma départemental de coopération intercommunale.
3. Motion concernant la gare de Dommary Baroncourt.
4. Attribution des trois lots infructueux pour le marché de la maison médicale.
5. Création d'une commission accessibilité.
6. Information sur le personnel :
 - ⇒ Recrutement de 4 postes CAE/CUI.
 - ⇒ Bilan du poste d'animateur du syndicat d'initiative.
7. Convention ECOFOLIO.
8. Dérogation scolaire.
9. Versement d'une subvention à l'école Louise Michel.
10. Versement de subventions BAFA.
11. Versement d'une subvention à l'association de foot Saint Laurent/Mangiennes.
12. Information sur le projet de territoire.
13. Préparation du débat d'orientation budgétaire.
14. Questions diverses.

Mme Jocelyne ANTOINE MALIK		Mme LOUIS PIZZAGALLI Sonia	
M. François BRELLE		M. Jean Marie MISSLER	
M. Christophe CAPUT		M. Maurice MORIN	
M. Bernard COLLIN		M. Gilles SPINELLI	
M. Roger GILLET		M. Massimo TRINOLI	
M. Jean LAMBERT		M. Christophe WILCKE	